

L'entreprise du président de l'OIQ condamnée



Stéphane Bilodeau, président de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
Photo fournie par l'OIQ



[Sylvain Larocque](#)

La Presse

Énerstat, entreprise contrôlée par le nouveau président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Stéphane Bilodeau, vient d'être condamnée à rembourser 1,1 million de dollars à Siemens Canada pour avoir livré des systèmes d'efficacité énergétique non performants. Dans une des décisions, le juge va jusqu'à affirmer qu'il «n'accorde aucune espèce de crédibilité» à M. Bilodeau.

En 2006 et en 2007, Siemens a décroché des «contrats de services éconergétiques» avec le Collège de Rosemont et le Cégep de Rimouski. La

filiale canadienne du conglomerat allemand a fait appel à Énerstat pour l'installation de réservoirs de stockage permettant d'accumuler de l'énergie pendant la nuit pour la redistribuer pendant la journée.

Or, dans une poursuite déposée en août 2008, Siemens a soutenu que le réservoir livré au Collège de Rosemont n'offrait que 20% de la «puissance de déstockage» prévue au contrat. Au Cégep de Rimouski, le réservoir ne fonctionnait carrément pas, selon Siemens. Énerstat a «reconnu les problèmes» sans toutefois les résoudre, a indiqué Siemens dans la poursuite.

Le procès devait d'abord avoir lieu en janvier 2012, mais il a été reporté en raison de la décision d'Énerstat de changer d'avocats. À l'hiver 2013, c'était au tour des nouveaux procureurs d'Énerstat de se retirer du dossier. Puis l'hiver dernier, le troisième cabinet à défendre Énerstat, Monty Coulombe, s'est également désisté, l'entreprise de Stéphane Bilodeau lui devant la somme de 7500\$ pour services rendus.

Le mois dernier, Énerstat a tenté de forcer Monty Coulombe à continuer de la représenter devant le tribunal. Le juge Gaétan Dumas, de la Cour supérieure à Sherbrooke, a rejeté la requête le 24 mars. «Le tribunal n'accorde aucune espèce de crédibilité à M. Bilodeau», a écrit le juge. Il a souligné que l'homme d'affaires soutenait ne pas avoir été avisé de l'intention de Monty Coulombe de se retirer, alors qu'il a admis devant le tribunal avoir reçu un courriel d'un avocat à ce sujet.

«Le tribunal croit [qu'Énerstat] agit de cette façon pour [...] ne pas faire face à l'action intentée contre elle», a conclu le juge.

Deux semaines ont passé, et Énerstat n'avait toujours pas trouvé d'avocat pour la défendre. Le cabinet McCarthy Tétrault, qui représente Siemens, a donc demandé à la Cour supérieure de rendre un jugement par défaut de comparution, c'est-à-dire sans défense de la part d'Énerstat. Le 7 avril, le juge Dumas a consenti à la requête, condamnant Énerstat à payer 1,1 million à Siemens, soit les sommes versées pour acheter et faire installer les deux réservoirs, ainsi que les frais de démantèlement.

«Pour l'instant, on n'a pas de système qui remplace [celui d'Énerstat], donc c'est sûr que le Collège n'atteint pas ses objectifs d'efficacité énergétique», a déclaré hier une porte-parole de l'institution, Marie-Ève Robitaille. Celle-ci n'a pas pu

dire si le Collège a déjà payé Siemens ou non.

Au cours d'un entretien téléphonique avec La Presse Affaires, Stéphane Bilodeau n'a pas voulu commenter le fond du litige. Il a néanmoins admis qu'il s'agissait d'un «dossier sérieux pour l'entreprise, il n'y a pas de doute».

«Ce sont des enjeux importants, mais je suis à l'aise d'être président de l'Ordre, a-t-il ajouté. [Le litige commercial et la présidence de l'Ordre] sont des choses totalement séparées qui n'ont pas de lien entre elles.»

M. Bilodeau a précisé qu'Énerstat avait l'intention de porter le jugement en appel. «Nous avons une défense importante déposée depuis longtemps dans le dossier et, selon les procureurs d'Énerstat, la cour doit la considérer», a-t-il dit.

D'autres poursuites

Énerstat est actuellement visée par plusieurs poursuites judiciaires, y compris une déposée en 2009 par le ministère des Ressources naturelles du Québec. En 2011, l'entreprise a été condamnée, également par défaut, à verser un peu plus de 50 000\$ à une firme de Sherbrooke pour des services rendus mais restés impayés.

Stéphane Bilodeau a assuré que les démêlés d'Énerstat ne nuisaient pas à son travail à l'Ordre. «Je trouve le moyen de partager mon temps efficacement entre les deux fonctions, a-t-il expliqué. J'occupe deux [postes à] temps plein.»

À l'Office des professions, on a noté hier que tout membre d'un ordre peut en demeurer président tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été radié ou que son droit de pratique n'a pas été suspendu.

M. Bilodeau est président de l'Ordre des ingénieurs depuis le 17 mars. Il a remplacé Daniel Lebel qui a quitté ses fonctions pour devenir candidat du Parti québécois dans la circonscription de Drummond-Bois-Francs dans le cadre de la récente campagne électorale.

Dans la foulée des nombreux scandales qui ont ébranlé l'industrie de la construction et la profession d'ingénieur, l'Ordre tente depuis quelques années de se montrer plus sévère avec les membres fautifs. Stéphane Bilodeau dit appuyer pleinement cette orientation.

Des élections à la présidence de l'Ordre se tiendront en juin. M. Bilodeau n'a pas encore décidé s'il se lancera dans la course.